

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1216

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

8 juin 1995 – n° 1216  
Hebdomadaire romand  
Trente-deuxième année

## Eloge de la concertation

La lecture de la littérature officielle réserve parfois d'heureuses surprises. Il en est une qui m'a particulièrement réjoui et a provoqué un bond dans mon taux de satisfaction de l'action étatique. Je veux parler du *Rapport de la commission des affaires sociales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat communiquant au Grand Conseil le rapport quadriennal (1899-1993) de la commission mixte en matière de toxicomanie*. Ce document genevois, sous un titre peu engageant, révèle un fonctionnement exemplaire des institutions.

Voilà en effet une commission parlementaire qui s'est donné les moyens et le temps nécessaires pour apporter une réelle plus-value au texte qu'elle était chargée d'étudier. Celui-ci est déjà d'excellente qualité et donne une foule de renseignements sur la politique concertée de la drogue telle qu'elle est menée avec succès à Genève. La plus-value est politique – et c'est justement ce que l'on attend de la part de députés. Leur rapport, rédigé par Claire Torracinta-Pache, est à ce titre exemplaire. Les commissaires ne se sont en effet pas contentés de discuter entre eux après avoir pris l'avis d'un conseiller d'Etat et d'un ou deux chefs de service; ils ont entendu, apparemment sans préjugés ni parti pris, celles et ceux qui sont confrontés, au quotidien, avec les toxicomanes et avec les problèmes qu'ils posent.

Deux propositions faites par la commission genevoise sont spectaculaires, puisqu'il s'agit de participer aux programmes fédéraux de distribution contrôlée d'héroïne et de donner accès à des seringues aux personnes détenues ou hospitalisées qui en font la demande. Elles ont pourtant passé la rampe aussi bien de la commission que du Grand Conseil, et ceci avec l'appui de tous les groupes parlementaires, à l'exception d'une majorité des libéraux. Le Conseil d'Etat, fort de ce mandat et de la sérénité du débat qui l'a précédé, envisage donc la participation aux programmes fédéraux dont devraient bénéficier 25 à 50 personnes.

Relevons d'abord le contexte particulièrement favorable à Genève: le dialogue entre les intervenants existe depuis de nombreuses années et la commission en matière de toxicoma-

nie a plus souvent été un lieu d'échanges que d'affrontements. Aucun intervenant n'a jamais pu ou voulu s'affirmer comme meilleur que les autres; il n'y a eu ni pape ni religion.

Ce dialogue a débouché sur une politique concertée, chacun évitant d'entraver l'action d'un autre intervenant. Le problème s'est posé concrètement lors de la mise en place du bus itinérant de prévention du sida (BIPS), en octobre 1991, dans le but d'approcher la population toxicomane et de lui offrir des outils de prévention. Après des relations tendues avec la police, qui intervenait aux abords du bus, celle-ci a changé d'attitude pour laisser les intervenants sociaux faire leur travail de prévention. Les personnes concernées ont eu l'occasion de s'exprimer devant la commission parlementaire et toutes se sont félicitées de cette collaboration, tant du côté social que policier.

On a souvent reproché aux parlements de se complaire dans le détail et la broutille, de s'intéresser davantage aux chiffres qu'aux réalités. Bien des parlementaires, d'accord avec ce constat, sont prêts à se prononcer sur des programmes généraux et des enveloppes budgétaires; mais la plupart peinent à concevoir leur rôle dans cette nouvelle distribution des tâches et des responsabilités. Ils sont quelques-uns à Genève qui ont répondu concrètement à cette question, qui ont trouvé un rôle véritablement politique à jouer.

Cet exemple permet aussi de faire l'éloge de la concertation, du consensus et du compromis, ces composantes omniprésentes de la vie politique suisse, plus souvent critiquées qu'encensées. Sans ce dialogue instauré depuis une quinzaine d'années, sans ces pas que chacun a dû faire en direction des autres intervenants, sans ces changements d'opinion discutés et publiquement assumés, la politique genevoise de la drogue ne pourrait certainement pas se mener dans d'aussi bonnes conditions. Elle n'est bien sûr pas parfaite – et en la matière la perfection n'existe pas – mais elle a limité autant que possible le nombre des exclus, des déçus et des opposants pour que chacun trouve sa place et mette ses connaissances et sa disponibilité au service d'une politique. PI